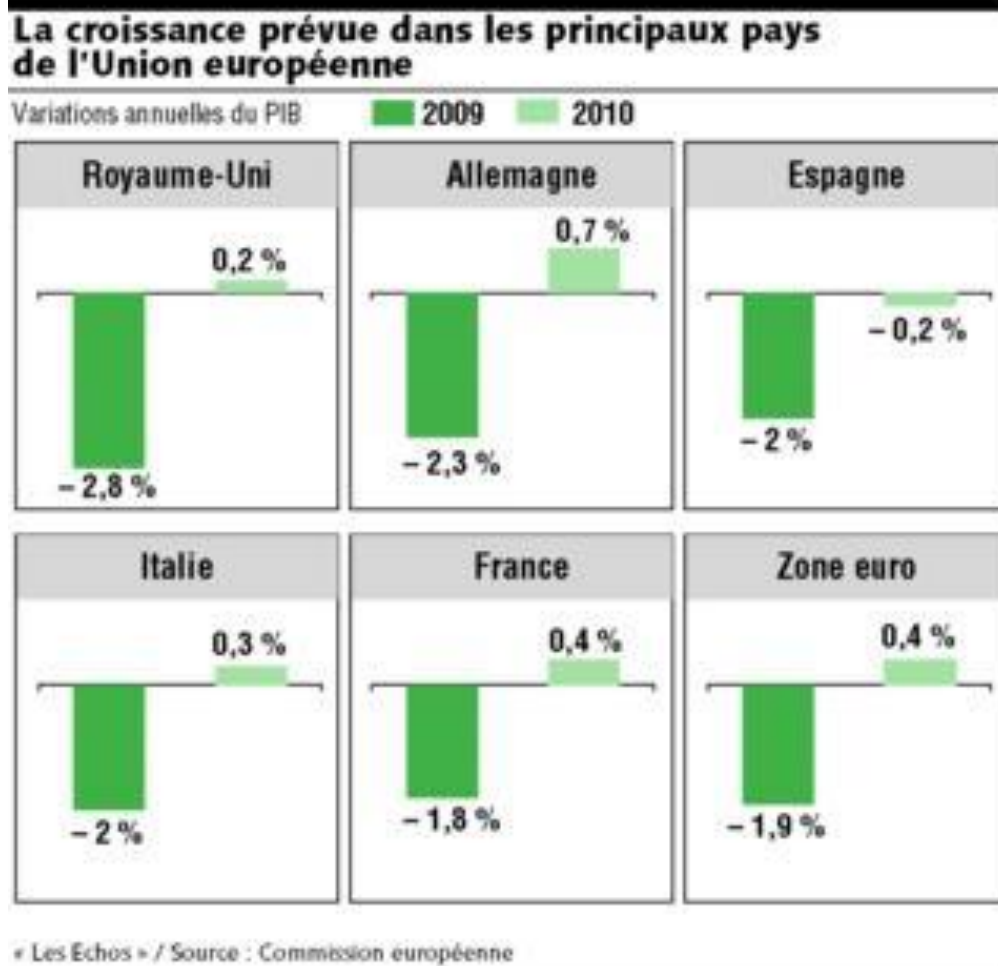


# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 20/09

1



1. Parisot aux abonnés absents
2. Un rapport propose de réduire le nombre de fédérations professionnelles
3. La rupture à l'amiable du contrat de travail monte en charge rapidement
4. La production industrielle a chuté plus lourdement que prévu
5. Caisses de congés du BTP : les HLM raflent 100 millions
6. Un chiffre d'affaires de 425 millions d'euros pour Vicat
7. Chiffre d'affaires en baisse pour Vinci au 1er trimestre 2009
8. Partage du profit : le Medef mise sur l'épargne salariale, les syndicats insistent sur les salaires
9. Laurence Parisot veut relancer le dialogue avec les syndicats
10. Les revendications syndicales se précisent
11. Nouvelle chute de l'emploi intérimaire en France
12. Le salaire net moyen s'élevait à 1 997 € par mois en 2007
13. Eiffage: CA du 1T en hausse de 2%
14. Le PIB a reculé de 1,2 % au premier trimestre
15. Tempête: parution des décrets pour réparer les dégâts dans les Landes

Le Figaro 10 mai 2009

### **Parisot aux abonnés absents**

Mais où est donc passée Laurence Parisot ? C'est la question que le petit monde feutré du social -patronat inclus- se pose actuellement. Et pour cause : alors que la crise est loin d'être finie et que les patrons sont accusés des pires maux, la présidente du Medef est aux abonnés absents. Aucune trace d'elle à l'horizon, ni d'expression publique depuis plusieurs semaines, exceptée sa dernière conférence de presse mensuelle (post conseil exécutif) le 21 avril.

*"C'est un vrai drame, il n'y a pas de patron aujourd'hui en France et aucune pensée nouvelle qui ne sorte du Medef"*, me faisait remarquer il y a quelques temps un baron de la majorité. *"Elle ne sait plus quoi faire, elle est à sec, à vide d'idées, tétanisée de peur de faire un faux pas"*, m'avouait encore récemment un syndicaliste. Prenons les sujets qui ont occupé ces derniers mois les organisations patronales (le code de gouvernance Afep-Medef, la nouvelle réglementation du chômage partiel, la réforme de la formation professionnelle, la renégociation de la convention d'assurance-chômage, la constitution d'un comité des sages...), tous -ou presque- ont été imposés par le gouvernement (ou le calendrier) et leurs philosophies, soufflées par l'exécutif. Je ne dis pas que la patronne des patrons n'a été pour rien dans leurs conclusions, loin de là, juste que le Medef n'a bien souvent joué qu'un rôle de suiveur.

A ce sujet, la présidente du Medef s'est plus souvent qu'à son tour attribuée des mérites revenant à d'autres. La meilleure indemnisation du chômage partiel ? C'est Nicolas Sarkozy qui l'a imposée, même si Laurence Parisot a lancé la négociation. Le code de gouvernance Afep-Medef ou le comité des sages (dont on ne connaît aujourd'hui que le président) ? Idem. J'en passe et d'autres exemples... Pour l'anecdote, ce n'est que la veille de la présentation du plan "Emploi des jeunes" par Nicolas Sarkozy que le Medef a rendu publiques ses propositions. Le service minimum, un mail bricolé de trois-quatre mesures pas vraiment révolutionnaires et envoyé en catastrophe aux journalistes. Quant au lancement officiel dix jours plus tôt du Fonds d'investissement social (Fiso), où tous les n°1 des syndicats et du patronat étaient conviés à l'Élysée, seule manquait à l'appel Laurence Parisot, partie faire du kitesurf à Saint Barth.

Conséquence, la patronne des patrons est de plus en plus critiquée pour sa gestion de la crise. Y compris en termes de communication, un comble pour une pro des sondages. La presse se déchaîne, ce qui a le don de l'irriter, sans qu'elle fasse quelque chose pour aller contre. *"Le job n'est pas facile : qu'elle parle ou pas, elle a tort et on lui reproche tout et son contraire"*, la défend un patron de fédération. *Allez trouver les bons ressorts de com après cela, pas évident."*

Pour l'heure, les langues ne se délient qu'en OFF, anonymement. Gageons qu'elles prendront une expression publique plus officielle au fur et à mesure que l'on se rapprochera de l'élection du nouveau patron du Medef, mi 2010, poste pour lequel Laurence Parisot a annoncé fin 2008 sa candidature... à sa propre succession.

Les échos 11 mai 2009

### **Un rapport propose de réduire le nombre de fédérations professionnelles**

Le rapport de Jean-Frédéric Poisson, remis aujourd'hui, dénonce l'atonie du dialogue dans des branches professionnelles trop morcelées. Pour susciter des regroupements, il recommande d'élargir l'autonomie des partenaires sociaux jouant le jeu.

C'est un rapport lourd d'enjeux et très attendu par les partenaires sociaux que doit rendre ce matin à Brice Hortefeux, ministre du Travail, le député UMP Jean-Frédéric Poisson, chargé fin novembre par François Fillon d'arrêter des pistes de relance du dialogue social dans les branches professionnelles.

Le constat dressé par ce rapport, que dévoile « Les Echos », est sans appel : passées les négociations salariales, à peine une branche sur deux mène des discussions « *productives* » et leurs obligations légales de négocier sur des thèmes comme l'égalité professionnelle ou la gestion prévisionnelle des emplois restent « *massivement lettre morte.* »

Des ratés qui résultent en grande partie de « *l'excessive fragmentation* » des branches, analyse Jean-Frédéric Poisson : avec 680 branches, dont seulement 280 dans des secteurs employant plus de 5.000 personnes, les moyens humains et financiers sont trop limités pour aborder certains thèmes et prendre l'initiative.

#### Pousser les récalcitrantes

Le rapport recommande donc la création de « *nouvelles branches* », moins nombreuses mais mieux armées. Il se garde toutefois de fixer un objectif précis en termes de regroupement. Surtout, il exclut tout redécoupage prédéfini et imposé par l'Etat, recommandant de pousser les partenaires sociaux à mener eux-mêmes le mouvement, en échange d'une autonomie largement renforcée : les obligations périodiques de négocier seraient supprimées (hormis sur les salaires) et les branches pourraient décider plus librement des conditions d'extension à tout ou partie des salariés de la branche des accords négociés.

Mais cette autonomie renforcée et - point essentiel - le bénéfice du financement de la négociation collective seraient conditionnés à la signature entre organisations patronales et syndicales, dans chaque nouvelle branche, d'une « *convention de reconnaissance réciproque* » instituant une instance paritaire de gouvernance des négociations. « *L'idée est de transposer au niveau de la branche une sorte de «comité d'entreprise» et de substituer aux obligations légales de négociations des obligations contractuelles passées entre partenaires sociaux responsabilisés* », explique Jean-Frédéric Poisson. Une telle évolution a pour corollaire l'épineuse question de la représentativité du patronat dans les branches. Le rapport préconise de laisser les fédérations patronales fixer elles-mêmes, dans chaque secteur, les critères donnant accès à la table des négociations.

Pour pousser les récalcitrantes à des rapprochements, il invite l'Etat à brandir la menace d'enclencher lui-même le processus, en rendant caduques, comme le lui permet la loi, les conventions collectives inchangées depuis cinq ans. De leur côté, les syndicats sont invités à assumer une part du financement de l'organisation du dialogue social, aujourd'hui très généralement à la charge des seules fédérations patronales.

#### La rupture à l'amiable du contrat de travail monte en charge rapidement

Entre août dernier et mars, 67.000 ruptures « conventionnelles » du contrat de travail ont été recensées, dont 13.326 en mars. Une forte proportion des salariés concernés par ce nouveau mode de séparation à l'amiable avec leur employeur se sont inscrits au chômage. Il y a encore très peu de contentieux.



Il n'y avait, jusqu'alors, que le licenciement ou la démission. L'été dernier, un autre mode de rupture du contrat de travail a fait son entrée dans le Code du travail : la rupture conventionnelle, qui traduit juridiquement les séparations de gré à gré. Celles-ci donnaient lieu, jusqu'ici, à des départs négociés maquillés en licenciement pour motif personnel, avec de gros risques de contentieux. Selon les premières statistiques mensuelles que vient de publier le ministère du Travail, cette sorte de divorce amiable professionnel cher à la présidente du Medef, Laurence Parisot, monte rapidement en charge : 66.951 cas ont été recensés depuis août, dont 13.326 sur le seul mois de mars. Les statistiques mensuelles du chômage publiées par Pôle emploi montrent qu'une proportion non négligeable de ces salariés se sont inscrits au chômage : ils ont été près de deux sur trois en janvier, 40 % en février et un peu plus de 50 % en mars. La part des ruptures conventionnelles parmi les motifs d'inscription à Pôle emploi en cumulé sur octobre 2008-mars 2009 reste très faible (1 %).

Rien ne permet d'affirmer que ces ruptures sont des licenciements déguisés. A contrario, les statistiques montrent que le filtrage des dossiers par les Directions départementales du travail (DDTEFP) est important : parti de 27 % en août, le taux de rejet a représenté encore 15 % des demandes reçues en février et mars. Il est cependant trop tôt pour en tirer des conclusions quant au rôle de protecteur du salarié que les syndicats, signataires de l'accord de « modernisation du marché du travail » ayant créé la rupture conventionnelle, ont cherché à donner à l'administration. Il faudra pour cela attendre, cet été, la publication d'une étude détaillée de la Dares qui devrait permettre notamment de savoir si le contrôle va au-delà du seul respect des règles de procédure.

En ces temps de crise, l'une des questions majeures concerne le risque de multiplication des ruptures conventionnelles pour éviter un plan social. La loi prévoit qu'elles ne peuvent être intégrées dans un dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ni dans un plan social, contrairement à un accord signé en décembre chez Loxam, un loueur de matériels pour le BTP et l'industrie. Dans une circulaire du 17 mars, le ministère du Travail précise en outre qu'« *un contexte économique difficile pour l'entreprise, voire un plan de sauvegarde de l'emploi circonscrit à d'autres emplois, ne sont pas à eux seuls suffisants pour exclure l'application de la rupture conventionnelle [mais que] le caractère coordonné et organisé des ruptures conventionnelles peut, en revanche, constituer un indice additionnel* ».

### **Le précédent du CNE**

Pour l'heure, le bilan judiciaire du divorce professionnel amiable ne peut en tout cas que satisfaire le patronat. Très peu de procédures ont été engagées par des salariés devant les conseils de prud'hommes. Mais le fiasco du contrat nouvelles embauches (CNE) devrait conduire les entreprises à redoubler de prudence si elles veulent éviter le risque de voir la liberté de consentement du salarié à la rupture contestée. Créé en 2004, le CNE était censé apporter une protection juridique maximale aux employeurs grâce à une période d'essai de deux ans exonérant du droit commun du licenciement. Ouvert aux très petites entreprises, dans lesquelles les syndicats sont inexistantes, le contentieux a mis plus de temps à se développer, mais il a suffi de quelques affaires emblématiques pour ramener le CNE dans le droit commun.

#### Rupture conventionnelle, mode d'emploi

Le Code du travail précise que « *l'employeur et le salarié peuvent convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie* » et que « *la rupture conventionnelle, exclusive du licenciement ou de la démission, ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties* ». Une convention fixe le montant de l'indemnité versée au salarié qui ne peut être inférieure à celle de licenciement. A compter de la date de sa signature, chaque partie dispose de quinze jours pour se rétracter. Passé ce délai, une demande d'homologation est adressée à l'autorité administrative, qui a quinze jours pour statuer. Son silence vaut acceptation.

Les échos 12 mai 2009

### La production industrielle a chuté plus lourdement que prévu

L'indice de la production industrielle a reculé de 1,1 % en mars, selon l'Insee. L'activité manufacturière a cédé 8,3 % au premier trimestre. Christine Lagarde croit à « une reprise graduelle ».



Finalement, l'éclaircie était un mirage. La production manufacturière, que l'Insee annonçait quasi stabilisée (- 0,1 %) en février par rapport à janvier, avait en réalité reculé de 0,8 %, selon l'indice de la production industrielle publié hier par l'Insee. Une révision liée à un nouveau calcul des corrections saisonnières, les modèles statistiques « réagissant assez mal à ces situations exceptionnelles », indique-t-on à l'Insee. En mars, l'activité des secteurs manufacturiers (y compris, dans la nouvelle nomenclature, l'agroalimentaire et le raffinage) a, en outre, chuté de 1,1 % par rapport à février. Au premier trimestre, l'activité manufacturière a ainsi cédé 8,3 % par rapport au dernier trimestre 2008 et de 17,8 % par rapport au premier trimestre 2008.

#### Recul limité dans la construction

« C'est encore plus mauvais que ce que nous attendions », observe Benoît Heitz, chef de la division synthèse conjoncturelle à l'Insee. « La baisse de février et de mars est toutefois beaucoup moins rapide qu'entre octobre et janvier, nuance-t-il. Cela est d'ailleurs cohérent avec ce que disent les industriels dans nos enquêtes de conjoncture. » La production automobile a encore reculé de 1 % en mars, soit un repli de 11,8 % au premier trimestre et une production plus que divisée par deux par rapport à début 2005... En amont, la production du secteur métallurgique a elle aussi lourdement chuté : - 16,4 % au premier trimestre.

Au-delà de l'industrie, le recul est plus limité dans la construction. En mars, la production a cédé 0,3 %, soit une baisse de 1,9 % au premier trimestre par rapport à fin 2008 et de 7,1 % par rapport au premier trimestre 2008.

#### PIB 2009 : entre - 2,5 % et - 3 %

Alors que l'Insee prévoit un repli du produit intérieur brut (PIB) de 1,5 % au premier trimestre, ces derniers chiffres de production industrielle ajoutent un « aléa négatif », indique Benoît Heitz. La première estimation de l'évolution du PIB sera publiée vendredi par l'Insee. Elle pèsera dans le calcul de la nouvelle prévision de croissance.

« Le Premier ministre avait évoqué le chiffre de - 2,5 % pour 2009. Beaucoup d'organisations internationales travaillent sur des hypothèses voisines, et jusqu'à - 3 %. Nous serons bientôt fixés », a indiqué, hier dans « Le Monde », la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde, laissant entendre ainsi qu'une fourchette de - 2,5 % à - 3 % pourrait être privilégiée. Le dernier collectif budgétaire avait acté une prévision de - 1,5 % pour 2009.

« Après les six mois très durs que nous venons de vivre, le plan de relance et ceux de nos partenaires devraient permettre de tirer l'activité vers le haut (...). Je crois à une reprise graduelle », a aussi indiqué Christine Lagarde. Pour l'heure, l'Insee ne croit, au mieux, qu'à un repli de l'activité moins rapide au deuxième trimestre, tablant sur une baisse du PIB de 0,6 %.

Rue 89 11 mai 2009

### **Caisses de congés du BTP : les HLM raflent 100 millions**

Affaire des caisses de congés payés du BTP, suite... Menacées de se voir ponctionner 100 millions d'euros par Bercy, les 32 caisses qui gèrent l'argent des vacances des ouvriers du bâtiment ont réagi en versant ce pactole aux HLM. Histoire de relancer le secteur, durement frappé par la crise. En attendant, personne ne s'interroge sur la gestion de ce réseau opaque...

L'offensive a démarré en janvier dernier au Sénat, en Commission des finances. L'ancien ministre de l'Economie et des Finances, Jean Arthuis, propose l'amendement suivant au collectif budgétaire :

« Il est institué en 2009 une contribution de cent millions d'euros à la charge des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics, mentionnées à l'article L. 3141-30 du code du travail, assise à due proportion des excédents réalisés sur le résultat financier de chacune des caisses précitées. »

Bien sûr, pas question « d'exprimer une quelconque suspicion quant à l'intégrité de la gestion de ces caisses », souligne le sénateur de la Mayenne, mais tout de même le système mis au point en 1937 « date » un peu. Et il ajoute :

« On peut se demander s'il est justifié de maintenir trente-deux caisses régionales de congés payés. »

La FFB et Patrick Devedjian contre-attaquent

Immédiatement, la contre-attaque s'organise. La Fédération française du bâtiment (FFB) trouve en Patrick Devedjian un défenseur convaincu. Le ministre de la Relance s'oppose à l'amendement, qui est retiré. Sentant le vent du boulet, le président de la FFB, Didier Ridoret, s'active en coulisse pour trouver une alternative.

En quelques semaines, avec ses partenaires de la Capeb et de la FNSCOP, Ridoret trouve la solution : offrir l'enveloppe des 100 millions d'euros aux HLM, sous forme de prêts à 1%, pour les propriétaires souhaitant améliorer le bilan énergétique de leur habitat. C'est social, économique et écologique : qui pourrait s'y opposer ?

Deuxième parade : sortir les entreprises hybrides du système

Qui, sinon les employeurs et salariés du bâtiment s'estimant lésés par la gestion obscure des caisses ? Car cet argent, rappelons-le au passage, appartient aux salariés du bâtiment. Rue89 a déjà longuement raconté la fronde menée par l'ADEPACCOPAB contre l'affiliation obligatoire aux caisses de congés payés du BTP.

Ces râleurs patentés (poseurs d'antenne TV, de climatisation, de stores, de système d'alarmes, la plasturgie, l'UIMM...) ont eu le culot de contester le principe de l'affiliation obligatoire. Mais surtout, d'exiger d'avoir accès aux comptes des 32 caisses. Pour éteindre la grogne, Matignon et le nouveau ministre du Travail, Brice Hortefeux, ont décidé de les sortir du dispositif d'affiliation obligatoire par un simple décret, discrètement publié dans le Journal officiel du samedi 2 mai.

Ce texte indique que les entreprises appliquant une autre convention collective que celle du BTP peuvent sortir du système, précisant « l'activité principale s'entend comme celle dans laquelle l'entreprise emploie le plus grand nombre de salariés ». En clair, fini le régime imposé par les barons du béton.

Des questions en suspens, grogne chez les artisans

Tout cela devrait éviter de poser les questions qui fâchent. Car le fonctionnement des caisses de congés payés suscite un tollé chez les artisans. Trop chères, trop lentes et surtout beaucoup trop opaques au goût des petits patrons.

Un mécontentement qui n'a pas échappé au président de la Capeb, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. Dans le Point, Jean Lardin a souhaité « revoir » le fonctionnement des caisses. Comment ? Pourquoi ? L'homme du BTP n'a pas été plus explicite, alors que de nombreux représentants de son organisation siègent dans les bureaux des caisses de congés payés.

Autrement dit, personne ne se demande :

1. Pourquoi les employeurs du bâtiment paient leurs congés payés 19 à 20% de la masse salariale, contre 14% pour les autres secteurs ?
2. Pourquoi la cotisation aux organisations patronales est présentée comme obligatoire sur les bordereaux de cotisation ?
3. Pourquoi l'argent ainsi collecté dort un an en trésorerie avant d'être reversé aux entreprises ?
4. Combien d'intérêts produisent les 5 à 6 milliards d'euros versés chaque années par les 170 000 entreprises du BTP ?

IBB 13 mai 2009

### **Un chiffre d'affaires de 425 millions d'euros pour Vicat**

Le groupe cimentier Vicat, 3e cimentier français, vient de publier son chiffre d'affaires au 31 mars 2009 qui s'établit à 425 millions d'euros, en baisse de 9,8%. A périmètre et à taux de change constants le chiffre d'affaires du premier trimestre est en retrait de 14% par rapport à la même période en 2008.

Le groupe est Centré sur les métiers de la fabrication du ciment, il est également présent dans les métiers de la production de béton prêt à l'emploi et de granulats ainsi que dans d'autres activités parallèles ou complémentaires. Implanté dans 11 pays - France, Etats-Unis, Turquie, Sénégal, Suisse, Egypte, Italie, Mali, Inde, Kazakhstan, et Mauritanie -, le groupe Vicat emploie plus de 6700 personnes.

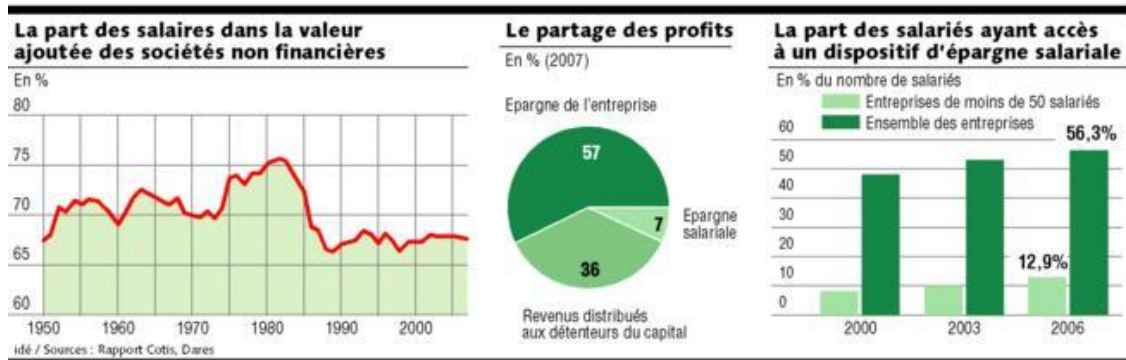
### **Chiffre d'affaires en baisse pour Vinci au 1er trimestre 2009**

Le chiffre d'affaires du groupe Vinci s'est établi à 7 milliards d'euros au premier trimestre 2009 accusant un recul de 2,6% par rapport à la même période de 2008. Ce résultat s'explique par «la conjonction d'une baisse de l'activité à structure comparable de 3,9%, de l'impact positif de la croissance externe pour 3,3% et d'un effet de change défavorable de -2%», selon un communiqué du groupe.

Les échos 13 mai 2009

### **Partage du profit : le Medef mise sur l'épargne salariale, les syndicats insistent sur les salaires**

Le directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, remet aujourd'hui à Nicolas Sarkozy son rapport sur le partage de la valeur ajoutée, sur celui des profits et sur les écarts de rémunération. Les partenaires sociaux devraient commencer à débattre du sujet le 27 mai.



Trois mois après avoir lui-même lancé le débat, Nicolas Sarkozy reçoit, aujourd'hui, le rapport du directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, sur « le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération en France » (« Les Echos » du 5 mai). Si les partenaires sociaux, associés à son élaboration, le jugent globalement « intéressant », les positions des uns et des autres n'ont guère évolué et ouvrent de multiples pistes pour les discussions qui doivent maintenant s'engager entre eux, conformément au « modus operandi » souhaité par le chef de l'Etat.

La CFDT retient ainsi des conclusions du rapport « trois éléments » - « croissance des inégalités entre salariés, croissance des rémunérations variables, croissance des dividendes aux actionnaires » - qui nécessitent d'« abroger le bouclier fiscal » et « d'ouvrir des négociations portant sur la gouvernance d'entreprise ». La CGT demande une fiscalité plus progressive et une relance de la négociation salariale (lire ci-dessous). Force ouvrière entend « continuer à défendre le rétablissement de la part des salaires dans la valeur ajoutée », tandis que la CGC critique la précarisation de l'emploi et « les prélèvements des actionnaires devenus excessifs », au détriment de « la capacité d'autofinancement des entreprises ».

Du côté patronal, la CGPME juge que les conclusions du rapport posent à nouveau « la question d'un élargissement de l'assiette du financement de la protection sociale au-delà des revenus du travail ». Quant à la présidente du Medef, Laurence Parisot, elle a dévoilé, hier, des propositions pour développer l'intéressement et la participation (lire ci-dessous) et appelé à s'intéresser au partage des richesses... entre générations.

#### « Aucun tabou »

Le mouvement patronal a ainsi décidé de créer un groupe de travail « pour réfléchir à de nouveaux mécanismes qui permettraient au salarié de créer un compte épargne retraite individuel ». Abondé « de différentes manières », le système aurait pour objet de garantir un taux de remplacement de 100 % entre salaire et pension de retraite, alors que celui-ci est aujourd'hui en forte baisse.

Ces réflexions tous azimuts devraient commencer à être débattues le 27 mai, a indiqué Laurence Parisot, lors d'une première réunion de « délibération » entre patronat et syndicats sur l'agenda social, au cours de laquelle le Medef accepterait finalement que soit abordée l'amélioration du dialogue social dans les PME, comme le réclame l'UPA. « Il n'y a aucun tabou, il n'y a aucun sujet qui ne peut être abordé » à cette occasion, a-t-elle assuré.

Dans un rôle d'aiguillon, l'UMP poursuit l'élaboration de ses propres propositions, avec la « transparence » comme fil rouge : « Si on peut parler des abus, c'est parce que la transparence a révélé leur existence. C'est la transparence qui fait que vous pouvez rendre les procédures plus vertueuses », juge Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, chargé du dossier avec Eric Besson (« Les Echos » du 9 avril).

## Prendre date avant les vacances

L'UMP propose d'ores et déjà que figure sur les fiches de paie la rémunération variable correspondant à la performance globale de l'entreprise et qu'un représentant des salariés siège au comité des rémunérations du conseil d'administration. « *Il n'est que consultatif mais cela peut créer de la vertu* », assure Frédéric Lefebvre, qui indique que l'UMP « *prendra date avant que le Parlement parte en vacances* », si, de leur côté, les partenaires sociaux n'aboutissent pas. De son côté, François Fillon doit recevoir, d'ici à la fin du mois, un autre rapport du Conseil d'analyse économique sur la question.

**G. D. ET V. L. B., Les Echos**

### Ce que dit le rapport

« *En longue période, le partage de la valeur ajoutée apparaît plutôt stable* » mais il « *varie fortement d'une entreprise à l'autre* ». « *Au sein de la masse salariale, l'intéressement et la participation occupent une place réduite mais croissante.* » « *La croissance faible est le premier facteur explicatif du manque de dynamisme des salaires* » et « *les prélèvements sociaux ont aussi grevé la croissance du salaire net* ». « *Le revenu salarial a été encore moins dynamique que le salaire net des temps complets* », avec « *une courbe en J pour les hausses de salaires* », mais « *la montée des inégalités salariales est plus forte dans beaucoup d'autres pays* ». « *Depuis les années 1990* », il s'est opéré une « *croissance des flux nets de dividendes* ». « *Les comptes d'exploitation et les situations financières des entreprises sont très hétérogènes.* »

La tribune 13 mai 2009

## Laurence Parisot veut relancer le dialogue avec les syndicats

Les partenaires sociaux se réuniront le 27 mai pour définir leur programme de négociations pour 2009. Mais ils n'entreront dans le vif du sujet qu'en septembre.

Le 27 mai, les partenaires sociaux auront peut-être leur calendrier de négociations pour l'année ? 2009. Hier, Laurence Parisot a, en effet, annoncé qu'« à 99 % » les trois organisations patronales (Medef, UPA, CGPME) et les cinq confédérations de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) se retrouveront à la fin du mois pour définir leur agenda social. La tâche s'annonce d'autant plus rude qu'il a déjà fallu plusieurs semaines d'atermoiement pour trouver un créneau. Dans un contexte social tendu, chacun se renvoie la responsabilité du retard pris. Les syndicats n'ont cessé de déplorer le silence du Medef face à leurs revendications. L'organisation patronale soupçonne, elle, les syndicats d'avoir volontairement traîné des pieds : « Je veux bien qu'il y ait des problèmes d'agenda, mais nous avons proposé douze dates », remarque l'un des responsables du Medef.

« Aucun tabou »

Rendez-vous étant pris, reste maintenant à fixer les thèmes de discussion. « Il n'y a aucun tabou, il n'y a aucun sujet qui ne peut être abordé », a insisté, hier, Laurence Parisot. Le Medef, qui sera représenté le 27 mai par Benoît Roger-Vasselín, le président de sa commission des relations du travail, a pourtant des idées très précises, notamment une nouvelle réforme du marché du travail ou la refonte du paritarisme. Pour ne pas donner le sentiment de camper sur ses positions, Laurence Parisot a cependant tendu la main aux syndicats. Elle a proposé notamment d'intégrer à l'agenda 2009 des discussions sur le dialogue social dans les entreprises, un thème cher à la CFDT, et sur les formes de contrats de travail atypiques, une revendication ancienne de la CGT.

Mais il n'est pas sûr que toutes les organisations de salariés se prêteront au jeu de la délibération sociale, sorte de prénégociation initiée par Laurence Parisot. Déjà, début mars, Bernard Thibault avait, au nom de la CGT, sèchement décliné cette forme de discussion qui « laisse apparaître votre organisation disponible pour le dialogue social dès lors qu'il ne débouche pas sur de nouvelles obligations pour les employeurs ».

Côté employeurs, il faudra aussi convaincre la CGPME et l'UPA, cette dernière souhaitant notamment parler de représentation des salariés dans les TPE, ce que récuse ses deux consœurs. Compte tenu de toutes ces contraintes, les partenaires sociaux n'entreront pas dans de vraies négociations avant la rentrée de septembre.

### Les revendications syndicales se précisent

Définir six ou sept mots d'ordre clairs pour fédérer les troupes à l'occasion de la prochaine journée de manifestation le 13 juin. Tel était l'objectif des huit organisations membres de l'intersyndicale qui se sont réunies lundi soir. À partir de leur plate-forme de revendications, élaborée le 5 janvier, les syndicats ont commencé à définir des points sur lesquels ils attendent des réponses avant l'été du gouvernement et du patronat. L'emploi sera au cœur des demandes. L'allongement de la durée d'indemnisation chômage devrait figurer parmi les mots d'ordre, de même que l'exigence d'un plus grand pouvoir des élus du personnel dans les restructurations. Tous les syndicats souhaitent obliger les employeurs à examiner des contre-propositions aux licenciements, même s'ils divergent sur les modalités de mise en œuvre (possibilité de bloquer le plan social, allongement des délais de procédure ?). Second grand thème de revendications, le pouvoir d'achat. Tous s'accordent pour réclamer une hausse du Smic, même s'ils n'en ont pas chiffré le montant, et un renforcement des négociations salariales dans les entreprises. Enfin, le moratoire sur les suppressions d'emplois dans la fonction publique, le retrait de la défiscalisation des heures supplémentaires et du travail du dimanche figureront en bonne place. L'intersyndicale se retrouvera le 25 mai pour finaliser ses revendications avant de les populariser à l'approche du 13 juin.

Reuters 13 mai 2009

### Nouvelle chute de l'emploi intérimaire en France

L'emploi intérimaire a chuté de 4,5% en France en mars par rapport à février, accusant sur un an une baisse de 34,4%, selon des données corrigées des variations saisonnières communiquées par Pôle emploi. Au total, 463.900 personnes travaillaient en intérim fin mars, soit une baisse de 22.100. En un an, leur nombre a chuté de 243.400. L'emploi intérimaire a diminué en mars dans les trois grands secteurs d'activité : de 6,7% dans l'industrie, de 3,4% dans le tertiaire et de 3,1% dans l'industrie par rapport à fin février. Sur un an, les baisses les plus fortes concernent les emplois d'ouvriers, qui représentent environ les trois quarts des emplois intérimaires (-34,0% pour les ouvriers qualifiés et -41,7% pour les non qualifiés). Le recul est moins marqué pour les autres catégories socioprofessionnelles : -20,8% pour les employés et -21,7% pour les cadres et professions intermédiaires. Les chiffres de l'emploi salarié au premier trimestre seront publiés vendredi par l'Insee.

Liaisons Sociales 13 mai 2009

### Le salaire net moyen s'élevait à 1 997 € par mois en 2007

En 2007, dans les entreprises du secteur privé et semi-public, le salaire net moyen pour un poste à temps complet a augmenté de 1,5 % en euros constants (3,1 % en euros courants) par rapport à 2006, selon l'Insee.

Cette progression, la plus forte enregistrée depuis 1999, résulte « de la conjoncture économique qui crée un climat relativement favorable lors des négociations salariales ».

Autre facteur, la mise en place de la loi Tepas (travail, emploi, pouvoir d'achat), au dernier trimestre 2007, qui a eu une incidence sur la rémunération des heures supplémentaires. En effet, souligne l'Insee, 25 % salariés ont effectué, en moyenne, 30 heures supplémentaires au cours du quatrième trimestre 2007.

La majorité d'entre eux sont des ouvriers (39,8 %), et les secteurs les plus consommateurs sont la construction (47,5 %) et l'hôtellerie-restauration (38,9 %).

Les cadres ont bénéficié de la plus forte hausse

Un salarié travaillant à temps complet a perçu, en 2007, un salaire brut de 2 661 €, soit un montant net de 1 997 € (contre 1 938 € l'année précédente). Ce salaire brut moyen représente ainsi plus de deux fois le montant du smic brut mensuel (1 267 €), lequel, note l'étude, progresse de 1 % en euros constant, une augmentation plus faible que les années précédentes (+ 2,4 % entre 2005 et 2006, et +3,5 % entre 2004 et 2005).

Cette évolution du salaire moyen fluctue selon différents critères, listés par l'Insee.

\* Secteur et catégorie socioprofessionnelle : d'une manière générale et comme les deux années précédentes, la progression a surtout profité aux cadres qui, tous secteurs confondus, ont vu leur salaire net moyen augmenté de 2,3 %, contre 1,1 % pour les professions intermédiaires, 1 % pour les ouvriers et 0,7 % pour les employés. L'évolution est encore plus spectaculaire dans le secteur bancaire où les « cadres du secteur financier enregistrent cette année une très forte croissance de leur salaire net moyen en euros constants (+ 7 %), notamment en raison des primes versées au premier trimestre 2007 ». C'est tout en haut de l'échelle, parmi les 10 % de salariés à temps complet qui gagnent le plus, que les salaires ont le plus progressé (+ 3 % en euros constants par rapport à 2006). Au final, précise l'étude, ce sont donc les fortes rémunérations qui ont contribué le plus en 2007 à augmenter le salaire moyen.

\* Temps de présence dans l'entreprise : les augmentations de salaires sont plus élevées en moyenne pour les salariés n'ayant pas changé de poste durant les deux dernières années.

Ainsi, note l'Insee, les salariés à temps complet ayant travaillé l'ensemble des deux années 2006 et 2007 dans le même établissement ont un salaire net moyen qui augmente de 3,4 % en euros constants (contre + 1,5 % pour l'ensemble des salariés à temps complet). Pour la moitié d'entre eux, cette hausse atteint un niveau supérieur à 2,1 % en euros constants.

\*Le sexe : les salaires nets en 2007 ont évolué de manière identique pour les hommes et pour les femmes à + 1,6 %. En revanche, précise l'étude, l'écart moyen reste pratiquement inchangé : une salariée à temps complet gagne en moyenne 18,8 % de moins que son homologue masculin, soit un salaire net moyen de 1 736 €, contre 2 138 €

Le moniteur 14 mai 2008

### **Eiffage: CA du 1T en hausse de 2%**

Ce résultat est surtout dû à la forte hausse (+32,7% à structure réelle, -0,7% à périmètre constant) de la branche énergie suite au rachat de Clemessy et Crystal. A l'exception de la construction métallique (+3,5%), les autres branches reculent: construction (dont immobilier, -1,1%), travaux publics (-13,3%) et concessions (-5,9%).

Eiffage a dégagé au premier trimestre un chiffre d'affaires en hausse de 2% à 3,037 milliards d'euros, porté notamment par une forte progression de sa branche énergie, a-t-il annoncé jeudi 14 mai dans un communiqué.

Cette progression est surtout due à la forte hausse (+32,7% à structure réelle, -0,7% à périmètre constant) de la branche énergie suite au rachat fin 2007 de Clemessy (installations électriques pour l'industrie) et Crystal (froid industriel).

Car, à l'exception de la construction métallique (+3,5%), les autres branches reculent: construction (dont immobilier, -1,1%), travaux publics (-13,3%) et concessions (-5,9%).

Le secteur des concessions est affecté par la baisse du trafic autoroutier.

Mesuré en nombre de kilomètres parcourus sur le réseau d'APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) il a baissé de 6,8% par rapport au premier trimestre 2008, avec notamment un recul de 16,4% du trafic poids lourds.

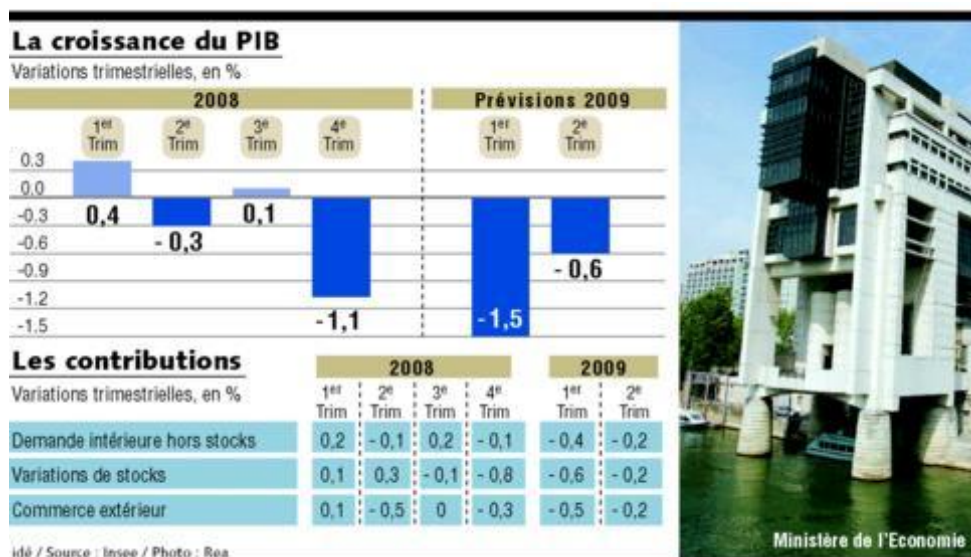
Le chiffre d'affaires consolidé d'APRR s'établit à 422 millions d'euros au 1er trimestre contre 448 millions pour le trimestre correspondant de 2008, soit une diminution de 5,9%. Sur le viaduc de Millau, le trafic a décliné de 7,4% au premier trimestre mais les recettes s'élèvent à 4,7 millions d'euros, soit un montant équivalent à celui des trois premiers mois de 2008.

Le carnet de commandes d'Eiffage au 1er avril 2009 s'établissait à 10,5 milliards d'euros, en accroissement de 4% en un an et en baisse de 3,8 %, hors effet de périmètre. Il représente 10 mois et demi d'activité des branches travaux.

Les échos 15 mai 2009

### Le PIB a reculé de 1,2 % au premier trimestre

L'Insee publie ce matin son estimation du PIB au premier trimestre cette année. L'activité a davantage reculé fin 2008 qu'initialement estimé. Le gouvernement révisé une nouvelle fois en baisse sa prévision de croissance 2009, tablant désormais sur une récession autour de 3 % cette année.



Si plus personne, parmi les économistes ou le gouvernement, n'en est à la décimale près, le produit intérieur brut (PIB) n'a reculé, selon nos informations, « que » de 1,2 % au premier trimestre par rapport aux trois derniers mois de 2008. L'Insee anticipait un repli de 1,5 %, qui aurait alors égalé le recul historique de 1974. Mais les comptes 2008 publiés ce matin par l'Insee devraient aussi montrer que le repli du PIB au dernier trimestre de l'an dernier a été plus fort qu'initialement estimé, atteignant presque 1,5 % par rapport au trimestre précédent.

Face à ces nouveaux chiffres et aux révisions en baisse de la prévision de croissance pour la France en 2009 - autour de - 3 % - par le FMI, l'OCDE et la Commission européenne, le gouvernement s'est résolu à afficher une nouvelle prévision. Après avoir déjà abaissé ses pronostics en novembre et en mars, le gouvernement devrait ainsi inscrire une prévision de croissance autour de - 3 % pour cette année. Les hypothèses macroéconomiques détaillées seront publiées d'ici à juin, lors de la prochaine réunion de l'Ecofin et de l'Eurogroupe.

Les comptes publiés ce matin par l'Insee vont donner de nouvelles informations sur l'état de l'investissement des entreprises et des ménages, sur la production de l'ensemble des branches et, inconnue centrale de la crise, sur l'ampleur du déstockage.

Au dernier trimestre l'an dernier, les variations des stocks ont « coûté » 0,8 point de croissance (sur un PIB en repli de 1,1 point) : face aux menaces sur les financements, les entreprises avaient commencé à déstocker pour améliorer leur trésorerie. Mais le freinage brutal de la demande leur a imposé de nouveaux ajustements sur les stocks de produits finis.

#### **Une évaluation délicate**

Au premier trimestre, l'Insee tablait ainsi sur une nouvelle contribution négative des stocks à hauteur de 0,6 point de croissance. Un poids qui ne se retrouve pas avec la même ampleur dans les autres pays de la zone euro, ni aux Etats-Unis ni au Japon, indique l'Insee. Seul le Royaume-Uni a connu un violent déstockage fin 2008.

« *L'évaluation des stocks est délicate, mais l'ajustement a peut-être été plus rapide en France qu'en Allemagne, où les chefs d'entreprise semblent s'être rendu compte de la baisse de la demande plus tardivement* », avance Eric Dubois, chef du département de la conjoncture à l'Insee. Si le gouvernement espère que le violent déstockage ces derniers mois a permis de mettre en ligne la production avec la demande finale, la situation semble moins tranchée dans nombre d'entreprises (lire ci-dessous). Selon l'enquête de conjoncture d'avril dans l'industrie, « *les stocks de produits finis demeurent bien supérieurs à leur niveau moyen de longue période* », indique d'ailleurs l'Insee.

La plupart des économistes, comme la Banque de France et l'Insee, anticipent désormais un repli moins rapide du PIB - mais un repli tout de même : - 0,6 % au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre. Et les avis divergent entre économistes sur le signe - positif ou encore négatif - de l'activité au second semestre. La crise n'est pas finie, reconnaît l'entourage du chef de l'Etat, qui redoute notamment que les défaillances des entreprises et le ralentissement du marché immobilier pèsent encore sur les comptes des banques.

L'express 16 mai 2009

#### **Tempête: parution des décrets pour réparer les dégâts dans les Landes**

BORDEAUX - Les décrets concernant l'aide apportée aux victimes de la tempête qui a ravagé la forêt des Landes le 24 janvier sont parus samedi au Journal Officiel et détaillent les conditions d'octroi de ces prêts bonifiés, suscitant des réserves de la part des professionnels.

Ces prêts bonifiés ne pourront toutefois être accordés que lorsque la France aura reçu le feu vert de Bruxelles, les autorités européennes assimilant ce soutien à des aides d'Etat.

Selon le ministère de l'Agriculture, l'accord devrait intervenir "*au plus tard*" à la mi-juin.

"*Nous sommes inquiets du fait que plusieurs semaines soient nécessaires pour rendre ce décret applicable*", a indiqué à l'AFP Eric Dumontet, secrétaire général adjoint du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

"*Chaque jour de perdu correspond à des milliers de tonnes de bois qui ne pourront pas être récupérés à temps*", a souligné Eric Dumontet, tout en se déclarant cependant satisfait de cette publication très attendue.

Sur un milliard d'aides promis par le gouvernement français, 600 millions sont octroyés sous forme de prêts bonifiés.

Les prêts seront consentis à un taux de 1,5% sur une durée de trois ans à cinq ans maximum.

Ils doivent aider au financement des coûts de mobilisation, de transport et de stockage des bois issus des parcelles sinistrées par la tempête qui a ravagé les forêts d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon.

*"Le ministre nous avait annoncé que ces prêts devaient être garantis par l'Etat à hauteur de 80% mais maintenant, on parle de 50%, si c'est le cas, cela va remettre en cause un certain nombre de projets de l'interprofession", a regretté M. Dumontet.*

15

Des prêts seront également accordés à des pépiniéristes forestiers et des entreprises de reboisement pour la reconstitution des forêts. Enfin, un troisième décret viendra en aide aux communes forestières dont le budget dépend en partie des coupes de bois.

Le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest s'était étonné mardi que les décrets n'aient toujours pas été signés. *"Cela fait trois mois que les forestiers attendent, une éternité dans ce contexte",* avait-il dit.

*"Fallait-il deux mois pour écrire le décret et combien de temps pour le signer, et ensuite quel délai pour sa mise en œuvre? Qui peut expliquer cela rationnellement?",* s'était également interrogé le syndicat.